

**Wallonie**

Le Ministre-Président

17 MAI 2023

Madame Tinne Van der Straeten
Ministre de l'Énergie
Cellule stratégique et secrétariat de la
Ministre de l'Énergie
FINTO - Boulevard du jardin
Botanique 50/156 - 8ème étage

1000 Bruxelles

Contact :

BOQUET Ludovic
081/253.937
ludovic.boquet@gov.wallonie.be

Objet : Consultation sur la prolongation de la durée de vie de Doel 4 et Tihange 3.

Madame la Ministre, Chère Collègue,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous communiquer l'avis que le Gouvernement wallon m'a chargée de vous transmettre à propos du projet de prolongation de la durée de vie de Doel 4 et Tihange 3.

Tout en rappelant ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre compte tenu de la sortie actuellement programmée du nucléaire, le Gouvernement rend un avis favorable sur la prolongation de la durée de vie de Doel 4 et Tihange 3, vu notamment les conclusions formulées par l'auteur du Rapport d'incidences, lequel indique que « plusieurs des sources d'énergie alternatives possibles ne représentent pas une alternative réaliste : la capacité d'énergie renouvelable n'est pas encore suffisamment développée, les options d'importation sont sous pression et la réserve stratégique n'est pas destinée à être utilisée sur une base structurelle. » (p51/409).

En effet, comme l'indique le rapport d'évaluation de l'impact environnemental « L'objectif politique poursuivi avec la prolongation de la durée de vie de Doel 4 et Tihange 3 est de *garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité*. Avec une sortie complète du nucléaire prévue par la loi, une capacité de production d'environ 5,9 GW aurait disparu d'ici fin 2025. En maintenant les deux réacteurs ouverts plus longtemps, en combinaison avec la capacité existante (centrales à gaz, énergies renouvelables, etc.) qui est déjà en place et qui reste à développer, la réalisation de cet objectif est en effet plus solidement ancrée. La décision de prolonger de 10 ans la durée de vie des réacteurs nucléaires de Doel 4 et Tihange 3 est avant tout une décision politique, motivée par des évolutions inattendues et indésirables du marché de l'énergie et de la situation géopolitique en Europe. » (p50/409).

En ce qui concerne les conséquences de cette décision fédérale de prolongation :

Le SPW ARNE considère que les effets non radiologiques du projet (bruit, vibration, pollution de l'air et de l'eau ...), ne sont pas à craindre compte tenu de l'éloignement de la centrale nucléaire de Doel par rapport au territoire wallon. Le territoire wallon

est trop éloigné du réacteur de Doel 4 pour subir une quelconque incidence sur ce plan en raison de leur exploitation.

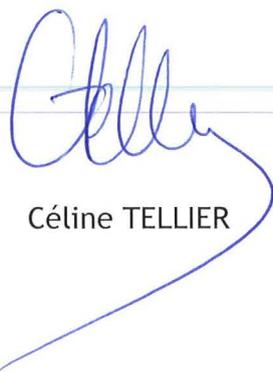
En ce qui concerne le réacteur de Tihange 3, le SPW ARNE considère que les effets non radiologiques du projet sont non-significatifs. Il rappelle que ces incidences sont encadrées par le permis unique.

Pour ce qui est des effets radiologiques, le SPW ARNE ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour les mesurer. Il est dès lors nécessaire de se référer à l'étude d'incidences sur l'environnement qui conclut que, en fonctionnement normal de la centrale, aucun effet n'est à craindre. Et des effets limités quant aux trois scénarios étudiés. Il pourrait évidemment en être autrement si un accident nucléaire venait à se produire. Le Centre de crise National activerait alors le Plan national d'urgence nucléaire et radiologique pour limiter au maximum les effets radiologiques. Dans ce cadre, les bourgmestres et gouverneurs peuvent, sous certaines conditions, prendre eux-mêmes les premières mesures urgentes visant à protéger la population et l'environnement.

La prolongation de ces réacteurs conduira à la création d'une quantité supérieure de déchets nucléaires. A cet égard, le Gouvernement rappelle sa position du 4 juin 2020 : il souhaite que des alternatives soient recherchées au seul enfouissement des déchets concernés dans le sous-sol belge, notamment par la mutualisation avec d'autres pays, et qu'une ouverture à des solutions technologiques non encore connues à ce jour soit laissée. Cette ouverture à des évolutions de la recherche en matière de traitement des déchets radioactifs nécessite que la solution proposée présente un caractère réversible.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, Chère Collègue, mes salutations les meilleures.

La Ministre de l'Environnement,



Céline TELLIER

Le Ministre-Président,



Elio DI RUPO